

Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR 8302021 « Gîtes de Hérisson »

Compte rendu de la réunion du 11/12/2018

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson » s'est réuni le 11 décembre 2018 en mairie de Hérisson, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire de la commune.

Les personnes présentes ont signé la feuille d'émargement jointe au présent compte-rendu.

Après l'accueil formulé par Mme Marion GIRARD, chargée d'études au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier), les différents points inscrits à l'ordre du jour sont détaillés.

Ordre du jour :

1. Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de Hérisson
2. Bilan des actions mises en œuvre en 2017
3. Actions engagées en 2018
4. Zoom sur l'étude menée par Chauve-Souris Auvergne « Détermination des territoires de chasse et inventaires complémentaires des chiroptères »
5. Perspectives pour 2019
6. Questions diverses

1. Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de Hérisson

Le site Natura 2000 « Gites de Hérisson » occupe une superficie de 254 ha et est principalement centré sur le bourg. Il intègre également une partie du val d'Aumance ainsi que des secteurs boisés alentours, qui constituent une aire minimale de chasse pour les chiroptères du secteur.

La commune de Hérisson abrite en effet plusieurs colonies de chauves-souris, la plus importante d'entre elles appartenant à l'espèce « Murin à oreilles échanquées », et étant constituée de 300 à 350 femelles au moment de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB). Il s'agit de la plus importante colonie de reproduction connue en Auvergne pour cette espèce, et elle constitue donc un enjeu majeur de conservation.

D'autres espèces de chiroptères sont également connues sur le site Natura 2000 et inscrites dans le DOCOB, avec par exemple le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Grand Murin ou encore la Barbastelle d'Europe.

Initialement désigné pour la préservation des chauves-souris, ce site abrite également de nombreuses autres espèces d'intérêt communautaire appartenant à différents groupes dont le Lucane cerf-volant pour les insectes, le Sonneur à ventre jaune pour les amphibiens, la Loutre d'Europe pour les mammifères, le Chabot et la Bouvière pour les poissons.

En parallèle, différents habitats d'intérêt communautaire sont également présents sur le site comme :

- Habitats forestiers : Frênaies ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent, Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée.
- Habitats ouverts humides : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces, Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes.
- Habitats ouverts secs : Landes atlantiques sèches méridionales, Eboulis siliceux collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales.

Au regard de ces différents enjeux, les principaux objectifs énoncés dans le DOCOB pour la préservation du site Natura 2000 sont les suivants :

- La préservation de chauves-souris et de leurs gîtes
- La préservation de la structure et de la qualité des territoires de chasse (Milieux bocagers, milieux forestiers et milieux aquatiques)
- La préservation des autres espèces et habitats d'intérêt communautaire

En présentant un rapide historique du site, Mme GIRARD et Mme MARCHETTI rappellent que Hérisson est la seule commune de l'Allier engagée dans le portage du dispositif Natura 2000 sur un site. Depuis 2010, le CEN Allier travaille à ses côtés en tant qu'animateur et cette confiance a déjà été renouvelée à deux reprises, menant sur le marché actuel d'animation qui s'étale sur les années 2017, 2018 et 2019.

Historique du site « Gîtes de Hérisson »



2. Bilan des actions mises en œuvre en 2017

Animation générale du programme

Comme chaque année, le CEN Allier a assuré l'animation générale du programme Natura 2000 sur le site. Cette animation comprend à la fois la tenue des comités de pilotage, mais aussi les liens avec les services de l'Etat et la commune. Le CEN se tient également à disposition des acteurs locaux et des porteurs de projets, afin de s'assurer que les projets envisagés sur le site soient compatibles avec les enjeux environnementaux du secteur.

Communication et sensibilisation

L'association Chauve-Souris Auvergne a animé en juillet 2017 une conférence suivie d'une sortie nocturne qui a permis aux participants de découvrir le fonctionnement des détecteurs à ultrasons utilisés pour étudier les chauves-souris.

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le CEN Allier a proposé la diffusion du film documentaire « Une vie de Grand Rhinolophe » réalisé par Tanguy STOECKLE. Cette animation n'a réuni qu'un faible nombre de participants, ce qui peut s'expliquer par la profusion d'animations prévues ce week-end-là. A l'avenir, les animations seront donc proposées dans un autre cadre, le programme des Journées du Patrimoine étant généralement déjà très chargé sur la commune.

Inventaires, études et suivis

Le suivi annuel des sites conventionnés que sont l'Eglise et la Maison Mousse se sont poursuivis en 2017. En ce qui concerne le gîte situé rue de l'Abbé Aury le suivi s'est fait en sortie de gîte, depuis la rue, l'accès aux combles étant rendu impossible suite à un refus du propriétaire.

2017 a également été la première année de l'étude menée par Chauve-Souris Auvergne sur la détermination des territoires de chasse des chiroptères. Quatre soirées de détection ultrasonore ont donc été organisées, ainsi qu'une soirée de capture temporaire d'individus. Au total, ce sont 13 espèces différentes qui ont pu être recensées dont 5 nouvelles espèces, pas encore connues sur le site de Hérisson.

3. Actions engagées en 2018

Suivi de la colonie de Murins à oreilles échancrées

Le suivi de la colonie de Murin à oreilles échancrées s'est déroulé comme chaque année dans les combles et les caves de la Maison Mousse. Pour la première fois depuis 2015, un groupe d'environ 80 individus a été observé sur ce site ce qui constitue une petite partie de la colonie totale habituellement recensée.

Les résultats du suivi en sortie de gîte rue de l'Abbé Aury ont été particulièrement décevants puisque seulement 46 individus ont pu être comptés à l'envol. Comme en 2017, une seule des deux lucarnes a pu être suivie, la seconde n'étant pas directement observable dans des conditions optimales. Une partie de la colonie présente dans les combles est donc susceptible de les quitter par ce second accès, sans que les observateurs ne soient en mesure de les comptabiliser. Cette configuration est

une limite supplémentaire au suivi de ce site qui est déjà rendu partiel par l'impossibilité d'accéder aux combles, et donc de recenser les jeunes.

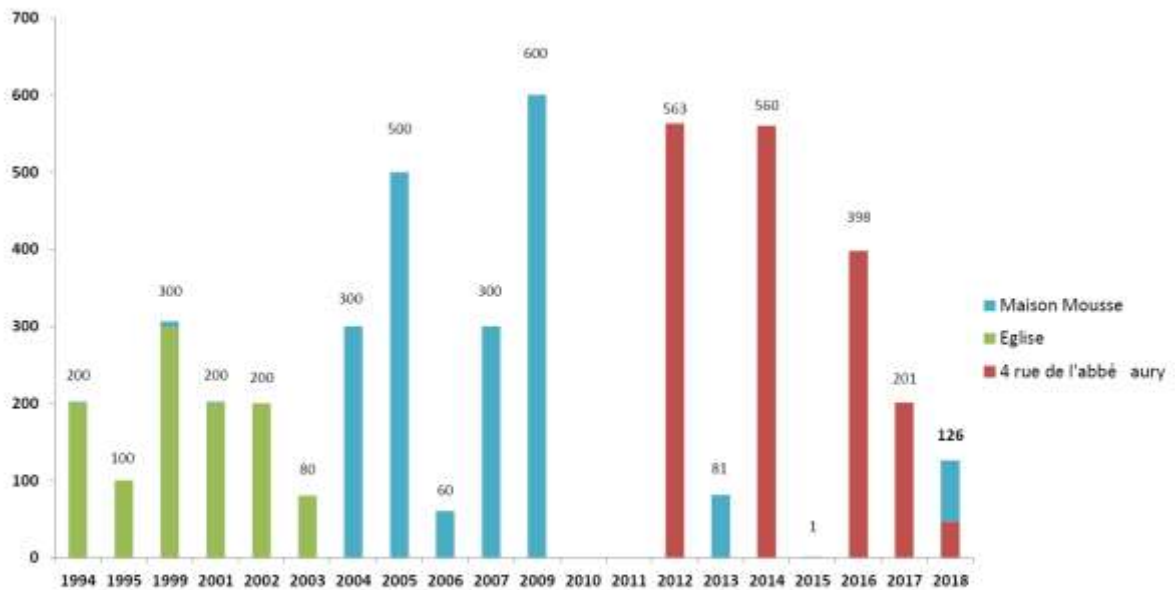
M. DELAGE précise qu'un membre de la famille du propriétaire actuel du bâtiment aurait identifié plusieurs espèces différentes de chauves-souris, et notamment des Rhinolophes qu'il aurait reconnu suite à la diffusion de l'affiche relative à la projection du film « Une vie de Grand Rhinolophe ».

Le suivi de l'Eglise n'a pas pu être réalisé en 2018 car la porte donnant accès aux combles avait été verrouillée pour la première fois depuis le début des suivis. Malgré l'aide d'un habitant de Hérisson en charge de la fermeture de l'Eglise, il a été impossible d'ouvrir cet accès pour procéder au suivi.

Mme GIRARD insiste sur le fait que des problèmes ont été rencontrés sur ce site pendant deux années consécutives. En effet, le nichoir à Chouette effraie installé par le CEN Allier il y a plusieurs années avait été démonté sans information préalable de l'association, et les restes du meuble avaient été retrouvés sur place au cours du suivi 2017. Après échange avec la commune, personne n'a été en capacité d'expliquer ce problème ni de savoir qui avait procédé au démontage, celui-ci n'ayant pas été demandé par la municipalité.

Le problème d'accès rencontré en 2018 n'a pas permis de faire un suivi complet de l'ensemble des sites, et ne permet pas d'apporter de conclusion formelle à l'effectif décevant de 126 individus recensés. Il est donc demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher du personnel de la paroisse, pour tenter de résoudre ce problème ou à défaut, faire le lien avec le CEN Allier.

M. FAUREAU précise que les clés ouvrant la porte des combles se trouvent probablement dans la sacristie mais qu'il n'y a lui-même pas accès. En ce qui concerne le nichoir à chouette, il ignore qui est à l'origine du démontage mais évoque les problèmes rencontrés il y a quelques années, lorsque les oiseaux se retrouvaient parfois bloqués dans l'Eglise. Les dégâts occasionnés étaient alors importants et il était devenu nécessaire de bloquer l'accès de l'Eglise aux chouettes. Mme GIRARD précise que le CEN Allier avait effectivement connaissance de ce problème, mais que le nichoir installé avait justement vocation à éviter que les chouettes ne puissent pénétrer dans les combles, et dans l'Eglise elle-même. Suite à son installation, le nichoir s'était malheureusement ouvert et avait donc rendu le libre accès aux combles pour la chouette qui avait profité d'un trou dans la porte pour s'introduire dans la nef, mais la fermeture du nichoir avait depuis été renforcée et l'incident ne s'était plus reproduit. Mme GIRARD rappelle que la première chose à faire en cas de problème de ce type est de se rapprocher du CEN Allier, qui se tient à disposition de la commune mais aussi des usagers de l'Eglise pour répondre à leurs interrogations et les accompagner en cas de besoin. S'il s'avère qu'un réel problème de dérangement existe, il convient d'envisager un temps d'échange avec les responsables de la paroisse, la commune et le CEN Allier pour évoquer ces questions et chercher des solutions qui ne compromettent ni la tranquillité des paroissiens, ni la présence des chauves-souris.



Evolution des effectifs de la colonie de *Myotis emarginatus* et suivi des trois gîtes connus à HÉRISSEON

Mme GIRARD commente ensuite le graphe d'évolution des effectifs de la colonie de Murin à oreilles échanquées, en rappelant que le faible score enregistré en 2018 peut aussi bien être dû à une chute des effectifs qu'à un défaut de prospection lié à l'impossibilité d'accéder à certains sites. Au vu de l'importance de la colonie originelle et de l'enjeu régional qu'elle représente, il est donc indispensable de pouvoir assurer un suivi complet notamment sur les sites conventionnés.

Communication, sensibilisation et valorisation

Suite au faible nombre de participants lors de la projection du film « Une vie de Grand Rhinolophe » proposée pour les Journées Européennes du Patrimoine 2017, le CEN Allier a réitéré cette animation en l'associant à un autre évènement : la Nuit internationale de la chauve-souris. La soirée qui a débuté par une brève conférence sur les enjeux Natura 2000 à Hérisson s'est donc poursuivie par la projection de ce documentaire, et a réuni plus de quarante participants. Les questions et les échanges se sont longuement poursuivis après le film, et l'animation a donné lieu à deux articles de presse parus dans le journal La Montagne.

L'année 2018 a également permis d'initier les animations pédagogiques prévues en 2019 avec l'école de Hérisson. Le CEN Allier s'est ainsi chargé de prendre les premiers contacts avec les enseignants et de faire le lien avec l'association Chauve-Souris Auvergne, qui animera ce projet auprès des deux classes de l'école.

Un article bulletin municipal a été rédigé et proposé à la mairie pour être intégré au bulletin municipal, au site internet de la commune ou à tout autre support de communication jugé adéquat. Le site internet dédié au site Natura 2000 a également été actualisé régulièrement notamment avec les informations relatives à l'organisation des animations (<http://gites-herisson.n2000.fr/>).

Deuxième phase de l'étude des territoires de chasse et inventaire complémentaire

L'action phare de l'année 2018 repose sur la seconde phase de l'étude engagée en 2017 et menée par Chauve-Souris Auvergne, relative aux territoires de chasses et à un inventaire complémentaire des chiroptères. Mme GIRARD laisse la parole à Mme MEYER, chargée d'études de l'association Chauve-Souris Auvergne qui a réalisé cette étude en 2018.

4. Zoom sur l'étude menée par Chauve-Souris Auvergne « Détermination des territoires de chasse et inventaires complémentaires des chiroptères »

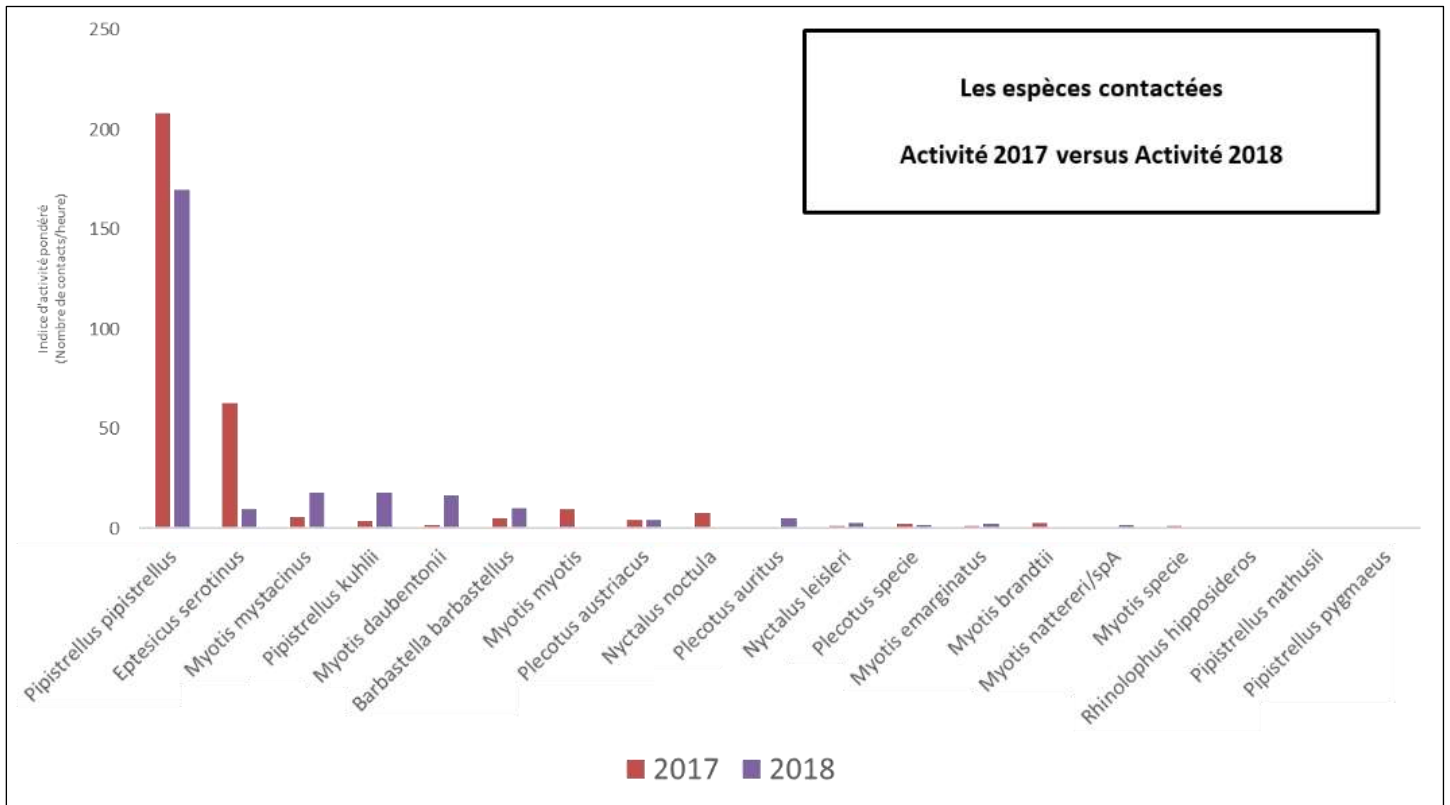
Mme MEYER présente donc la méthodologie appliquée pour cette étude en détaillant les principes généraux de la détection ultrasonore ainsi que le mode opératoire appliqué en 2017 et 2018. L'observateur muni d'un détecteur à ultrasons effectue plusieurs points d'écoutes répartis sur les principaux habitats naturels favorables aux chiroptères. Les ultrasons captés permettent alors d'identifier l'espèce, mais aussi d'obtenir des informations sur son comportement (chasse, transit, cris sociaux).

Les différents secteurs étudiés sont ensuite présentés et décrits avant d'exposer les résultats de cet inventaire. Au total, 19 espèces ont été comptabilisées sur le site ce qui représente 65 % du cortège auvergnat de chauves-souris. Deux nouvelles espèces ont été contactées en 2018 (5 nouvelles espèces l'avaient été en 2017) : la Pipistrelle pygmée et la Pipistrelle de Nathusius. Pour la première, elle est plus régulièrement contactée au Sud de l'Auvergne mais a tendance à s'étendre plus au Nord depuis quelques années. En ce qui concerne la Pipistrelle de Nathusius, elle a certainement été contactée au cours de sa migration à l'instar des individus du groupe Noctules recensés sur le site. En effet, les enregistrements de ces espèces de haut vol laissent à penser que Hérisson et le val d'Aumance en général constituent un couloir migratoire important. Mme MEYER souligne dès lors la vigilance particulière à apporter aux projets éoliens dont il a déjà été question sur le secteur, ces espèces comptant parmi les plus impactées par l'installation d'éoliennes.

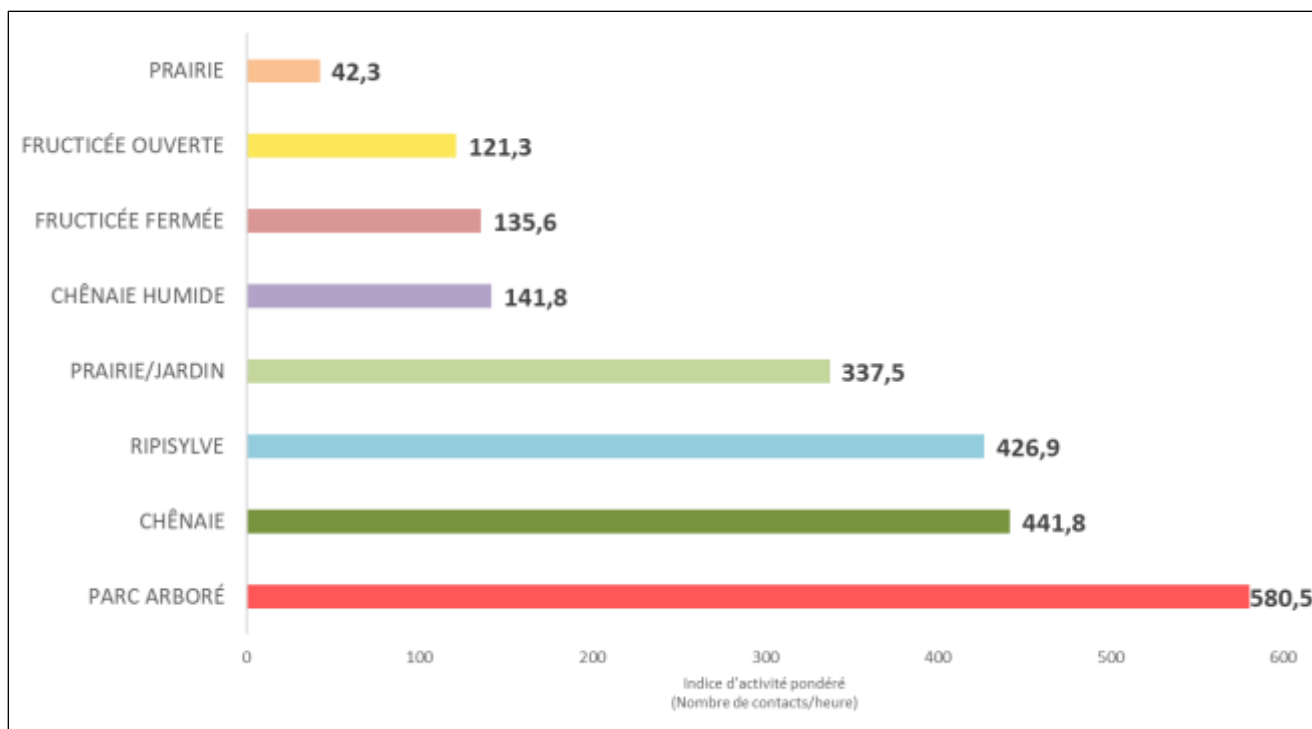
En terme d'activité, une moyenne de 289 contacts par heure a été enregistrée ce qui constitue un score exceptionnel. Mme MEYER précise qu'il n'existe pas de référentiel établi mais que les comparaisons faites avec les études du même type menées sur le territoire auvergnat classent Hérisson parmi les sites les plus intéressants.

M. GENESTE demande ce qui peut expliquer la présence de si nombreuses chauves-souris à Hérisson. Mme MEYER indique que les milieux relativement bien préservés autour du bourg sont autant d'habitats très favorables à ces espèces. La présence d'éléments linéaires comme les haies, et celle de l'Aumance assurent une ressource alimentaire et des axes de transit préférentiels. M. FAUREAU complète en évoquant les nombreux milieux inexploitable sur les hauteurs de la commune, qui sont aujourd'hui constitués de fruticées favorables aux insectes, et donc aux chauves-souris qui les consomment.

Mme MEYER détaille ensuite les proportions d'espèces contactées en commentant les graphes issus de l'étude. Globalement, la Pipistrelle commune est l'espèce la plus contactée car elle est la plus ubiquiste et se retrouve dans quasiment tous les types de milieux. Suivent ensuite la Sérotine commune, le Murin à moustaches, la Pipistrelle de Kuhl, le Murin de Daubenton ou encore la Barbastelle d'Europe. Les passages précoces et groupés de Murins à moustaches et de Grand Murin au cours de l'étude laissent supposer la présence de colonies de reproduction encore inconnues à ce jour dans le bourg de Hérisson.



Les indices d'activité sont ensuite présentés par milieux. Cet exercice permet de faire ressortir l'importance des milieux boisés pour les chauves-souris (parc arboré, chênaie, ripisylve). Un des éléments surprenant est le faible score enregistré sur le milieu prairie, alors que la prairie associée à un jardin se classe parmi les milieux où la plus forte activité a été enregistrée. La présence de jardins et de vergers semble donc influencer sur l'activité chiroptérologique, probablement due à une ressource alimentaire plus présente.



En conclusion, cette étude menée sur deux ans confirme la richesse et la diversité du secteur de Hérisson en matière de chiroptères. En effet, le nombre d'espèces présentes ainsi que le niveau d'activité enregistré classent ce site à un niveau exceptionnel et révèle l'intérêt majeur des milieux boisés ainsi que du val d'Aumance comme milieu de chasse et de transit pour les chiroptères.

5. Perspectives pour 2019

Animation générale du programme

Le CEN Allier se tiendra à disposition des porteurs de projets, des acteurs locaux, de la commune ainsi que des services de l'Etat pour toute sollicitation relative au dispositif Natura 2000. Il assurera également la préparation et la tenue du comité de pilotage en lien avec la commune de Hérisson.

Le CEN Allier se rapprochera des services de l'Etat en ce qui concerne la mise à jour et la saisie des données Natura 2000 sur la plateforme SIN 2.

Mme MARCHETTI explique que cette plateforme est vouée à centraliser l'ensemble des données relatives aux sites Natura 2000 et à leurs DOCOB respectifs. Elle sera accessible des services de l'Etat, des animateurs, mais aussi du grand public qui pourra ainsi suivre l'avancée des actions mises en œuvre sur chaque site. Pour l'heure, la plateforme est encore en cours de test et n'est donc pas ouverte aux animateurs. Il est à l'heure actuelle impossible de saisir les données sur SIN 2. L'outil utilisé précédemment (SUDOCO) ayant été fermé il y a deux ans, un rattrapage de saisie devra être effectué quand la nouvelle plateforme sera opérationnelle. A la demande de M. GENESTE, Mme MARCHETTI précise qu'il s'agit d'un outil national issu du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Communication, sensibilisation et valorisation

En 2019, le CEN Allier tiendra un stand à l'occasion de la Journée de la nature à Hérisson qui aura lieu à la fin du mois de mai.

Au cours du printemps ou de l'été, une randonnée – croquis sera également proposée en partenariat avec la dessinatrice Françoise Etienne. Le principe de cette animation sera de parcourir les abords de Hérisson en choisissant quelques points d'arrêt stratégiques, en lien avec les enjeux environnementaux locaux, pour que les participants s'initient au dessin en proposant une lecture de paysage.

En fin d'année, le CEN Allier proposera un article rappelant l'ensemble des actualités du site afin qu'il puisse être diffusé via le bulletin municipal ou le site internet de la commune et participe ainsi à la sensibilisation et à l'information du grand public.

Projet pédagogique avec l'école de Hérisson

Un projet pédagogique sera donc mis en place avec l'école de Hérisson, qui est un regroupement scolaire des élèves des communes de Hérisson, Venas et Louroux-Hodement. L'animation se décomposera en plusieurs intervention de la part de Chauve-Souris Auvergne, dont 3 avec les petite et moyenne sections de maternelle et 6 avec les grande section et CP. L'objectif de ce projet est de faire découvrir le monde des chauves-souris aux élèves en les amenant à répondre à leurs propres questions via une démarche expérimentale. Le fruit de leurs travaux sera présenté en fin de projet lors d'une restitution publique avec les parents d'élèves. Les premières animations auront lieu dès le mois de janvier 2019.

Inventaires, études et suivis des habitats et des espèces

Les suivis annuels des sites conventionnés se poursuivront en 2019, afin d'avoir une image la plus fidèle possible de l'état de la population de Murin à oreilles échancrées sur la commune. Il conviendra dès lors de régler les problèmes d'accès à l'Eglise rencontrés en 2018.

Pour le gîte situé rue de l'Abbé Aury, une veille sera effectuée car le bâtiment qui accueille la colonie est en vente depuis plusieurs mois. Il sera donc primordial d'informer et de sensibiliser le nouveau propriétaire dès son arrivée, afin de pouvoir envisager des aménagements si nécessaire mais aussi et surtout de pouvoir accéder aux combles pour réaliser un suivi complet les années suivantes.

M. DELAGE indique qu'il informera le CEN Allier des disponibilités du propriétaire d'une maison située dans le bourg de Hérisson et qui accueille de nombreuses chauves-souris. Le propriétaire, qui a déjà été rencontré par le CEN Allier au cours de l'animation de la Nuit internationale de la chauve-souris, est en effet très intéressé et totalement enclin à ouvrir l'accès de ses combles afin que les chauves-souris qui s'y trouvent puissent être identifiées et dénombrées.

6. Questions diverses

M. FAUREAU attire l'attention des membres du comité de pilotage sur la révision du SCOT sur la communauté de communes du Pays de Tronçais. Parmi les dispositions énoncées, il souhaite insister sur la prise en compte par les élus des enjeux liés à la richesse environnementale et paysagère et sur la préservation et/ou la restauration des continuités et de la Trame Verte et Bleue. Il souligne le fait que ces préoccupations sont prises en compte à une échelle supérieure à celle de la commune de Hérisson, et qu'elles ont aujourd'hui leur place dans les schémas territoriaux portés par les communautés de communes et communautés d'agglomération.

M. FAUREAU revient sur le problème d'accès à l'Eglise en présence d'un agent communal. Ce dernier précise qu'il a essayé d'ouvrir la porte donnant accès aux combles suite à la sollicitation du CEN Allier mais que la serrure a probablement été forcée et qu'il est impossible d'entrer même avec la clé adéquate. En ce qui concerne le démontage du nichoir, il n'a pas plus d'informations sur les raisons et l'origine de cet incident. Il est finalement convenu, en lien avec le CEN Allier, de rouvrir prochainement l'accès aux combles et de remonter le nichoir à l'identique pour qu'il retrouve sa fonction dès le printemps 2019.

M. DELAGE signale que le propriétaire de la Maison Mousse souhaite engager des travaux, notamment dans les combles du bâtiment. Il est en lien direct avec le propriétaire et s'engage à prévenir le CEN Allier dès que la nature des travaux envisagés sera connue afin qu'un accompagnement adapté puisse être mis en place pour veiller à ce que les aménagements ne nuisent pas à la présence de chauves-souris, tout en correspondant aux attentes et aux besoins du propriétaire.